



Grenoble Escalade
Montagne Ski Alpinisme
www.gemsa.fr

DEMANDE D'ADHESION AU CLUB

Exercice 1^{er} septembre 2015 – 31 août 2016

Formulaire à remplir, signer recto et verso
et à remettre au Club
Pour les couples et les familles, une fiche par personne

VOTRE ADHESION ET L'ASSURANCE PRENNENT EFFET SEULEMENT APRES LA REMISE DE VOTRE CERTIFICAT MEDICAL, Y COMPRIS LES RENOUELEMENTS.

NOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		NATIONALITE	
HOMME FEMME			
ADRESSE			
ADRESSE (complément)			
CODE POSTAL		VILLE	
PAYS			
TELEPHONE	Fixe	Mobile	
ADRESSE COURRIEL			

Vous serez inscrit sur la liste de diffusion du Club. Si vous ne souhaitez pas figurer sur cette liste, cochez la case :

Indiquez comment vous avez connu GEMSA (facultatif mais sympathique).

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Affiches magasins | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille |
| <input type="checkbox"/> Cadres connus | <input type="checkbox"/> Formations | <input type="checkbox"/> Terrain |
| <input type="checkbox"/> Festival | <input type="checkbox"/> Forum / Salon | <input type="checkbox"/> Autres |

Indiquez si vous souhaitez être inscrit sur les listes de diffusion des activités.

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> GEMSA escalade /Alpinisme | <input type="checkbox"/> Ski de randonnée | <input type="checkbox"/> Randonnée Raquettes |
| <input type="checkbox"/> Vélo de montagne | <input type="checkbox"/> Randonnée Pédestre | <input type="checkbox"/> Direct Info FFME (gratuit) |

Adhésion à GEMSA et à la FFME

1 / Cochez la catégorie pour votre adhésion : adhésion GEMSA + licence FFME + assurance RC.

Cocher		Catégorie	Cas général	Déjà FFME*
<input type="checkbox"/>	N	NORMAL : né avant le 01/09/1997	70,00 €	30,00 €
<input type="checkbox"/>	C	CONJOINT de membre inscrit en NORMAL	60,00 €	15,00 €
<input type="checkbox"/>	J	JEUNE inscrit seul, né après le 01/09/1997	47,00 €	15,00 €
<input type="checkbox"/>	F	3ième membre et plus d'une famille cf. définition FFME	35,00 €	15,00 €

*déjà licenciés FFME : si vous l'êtes déjà dans un autre Club FFME pour l'année en cours.

2 / Cochez votre choix de licence et/ou assurance.

Je souscris à l'assurance proposée par la FFME, et atteste avoir pris connaissance des notices d'information 2016, éditée par la FFME et Allianz :

- Garanties assurance 2016 <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2016-notice-assurance.pdf>.

Je m'engage, en m'inscrivant à des activités organisées par le Club, à pratiquer uniquement celles pour lesquelles je suis assuré.

Je suis déjà assuré et déclare refuser de souscrire à l'assurance de personnes proposée par la FFME.

Je joins mon attestation d'assurance nominative et m'engage, en m'inscrivant à des activités organisées par le Club, à pratiquer uniquement celles pour lesquelles je suis assuré.

Date et Signature de la page 1 recto.

DEMANDE D ADHESION A GEMSA verso

3 / Si vous souscrivez à l'assurance individuelle accident proposée par la FFME, cochez la formule.

3,00 € d'assurance RC obligatoires sont déjà inclus dans la licence ci-dessus.

Étendue géographique "Monde entier" sous réserve des particularités suivantes : Pour les séjours hors de l'Union Européenne, de l'Andorre, de Monaco et de la Suisse, l'Assistance Rapatriement ne sera acquise qu'après avoir avisé préalablement la FFME de la destination, des dates de séjour et des activités pratiquées et s'être acquitté d'une cotisation de 50 € TTC pour la saison sportive. Voir : <http://www.ffme.fr/licence/page/pour-etre-assure-lors-d-un-voyage-sportif-a-l-etranger.html>.

Assurance : cocher une case

- | | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Licence et assurance "base" | 8,00 € |
| <input type="checkbox"/> Licence et assurance "base +" | 11,00 € |
| <input type="checkbox"/> Licence et assurance "base ++" | 18,00 € |

Options : cocher autant de cases que nécessaires

- | | |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Option ski de piste | 5,00 € |
| <input type="checkbox"/> Option Slackline | 5,00 € |
| <input type="checkbox"/> Option VTT | 30,00 €* |

*L'adhésion à GEMSA assure la couverture automatique du VTT mais uniquement dans le cadre des sorties GEMSA. L'option FFME vous couvrira dans tous les cadres de pratique.

Vous pouvez souscrire des garanties individuelles complémentaires renforçant les garanties "base", "base+" et "base ++":

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Option IJ1 : 18,00 € | <input type="checkbox"/> Option IJ2 : 30,00 € | <input type="checkbox"/> Option IJ3 : 35,00 €. |
|---|---|--|

Nous attirons votre attention sur les pertes de revenus pour les personnes en activité qui ne sont pas couvertes par des mutuelles complémentaires.

- Options Garantie des accidents de la Vie. (Compléter le formulaire sur la notice de l'assurance FFME)

Autres couvertures FFME et Allianz <http://www.ffme.fr/licence/page/garanties-de-l-assurance.html>.

Calculez le total à régler.

Attention, si le montant est faux, nous ne pourrions vous délivrer votre adhésion.

Le cas le plus fréquent devrait être de 78,00 € et 68,00 € pour le conjoint.

Attention : les personnes sans assurance individuelle accident ne sont pas autorisées à s'inscrire à GEMSA.

Total à régler :

- facture pour votre CE (Seules les personnes qui le demandent recevront une facture)

Remettez votre demande.

- Dossier à remettre au Club lors de ses permanences rue Ampère Grenoble, ou envoyer par courrier à **GEMSA 64, rue Ampère 38000 Grenoble.**
- Votre licence FFME sera envoyée par la FFME, par courriel.

Vous pouvez souscrire par internet.

- Imprimez, remplissez, numérisez la fiche d'inscription.
- Renvoyez l'imprimé numérisé à : adhesion@gemsa.fr.
- Nous vous communiquons les références bancaires de GEMSA.
- Vous réglez par virement internet.

4 / Certificat médical.

La FFME a rendu obligatoire un certificat médical chaque année pour délivrer une licence. Vous ne pouvez pas vous inscrire sans. Téléchargez en un modèle sur le site FFME : <http://www.ffme.fr/licence/page/le-certificat-medical-a-la-ffme.html>.

5 / Confidentialité des informations.

Les informations recueillies sont nécessaires et obligatoires pour votre adhésion à l'association. Elles feront l'objet d'un traitement informatique bénéficiant d'une dispense de déclaration auprès de la CNIL (délibération du 9 mai 2006) et sont destinées au Bureau de l'association.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au siège de l'association.

Les informations recueillies resteront confidentielles, ne donneront pas lieu à la diffusion à des tiers ou des membres de GEMSA et ne feront l'objet d'aucune diffusion ou de cession à des fins commerciales ou de prospection.

6 / Engagement.

Je demande mon inscription à l'association GEMSA Grenoble Escalade Montagne Ski Alpinisme.

Je reconnais avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique des sports m'expose, ainsi que le besoin d'assistance qui peut en résulter.

Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant ma responsabilité civile lors de la pratique des sports en individuel ou en autonome.

Je reconnais avoir été informé que la licence-assurance FFME qui m'a été proposée par l'association peut couvrir les dommages corporels résultant de la pratique des sports de montagne, le besoin d'assistance qui peut en résulter, ainsi que la responsabilité civile lors de la pratique de ces sports y compris en individuel ou en autonome.

Date et Signature de la page 2 verso.
--

2/2

G E M S A : Grenoble Escalade Montagne Ski Alpinisme

Association selon la loi de 1901 agréée "Jeunesse et Sports" n°380006

Affiliée à la "Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade" n°038132

Courrier GEMSA 64 rue Ampère 38000 Grenoble – **Courriel** info@gemsa.fr – **Site** www.gemsa.fr – **Tél** 07 81 02 40 00

Permanence salle Vallier - 64 rue Ampère 38000 Grenoble - le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h